

Fontainebleau, le 30 mai 2023

Monsieur le Maire de Fontainebleau
40 Rue Grande
77300 Fontainebleau

Objet : Demande de clarifications au sujet du projet de densification urbain.

Monsieur le Maire,

Les habitants de la Plaine de la Chambre s'inquiètent de l'absence totale d'informations sur l'évolution du projet d'urbanisation présenté lors de votre visite du 14 janvier 2023. Ils s'interrogent sur le silence qui entoure ce projet d'une importance capitale pour Fontainebleau et, plus particulièrement, pour leur quartier. Le projet prévoit la démolition de nombreux pavillons, le déplacement de nombreux résidents et la construction de nouveaux logements en nombre considérable, deux fois plus qu'actuellement. Ils sont également préoccupés par la perte d'espaces verts qui en découle.

Pour ces raisons, nous, Bellifontains de la Plaine de la Chambre, souhaitons être tenus informés de l'état d'avancement des discussions entre les responsables municipaux et les FSM, et connaître les étapes déjà engagées dans le projet :

- **Où en sont les discussions avec les FSM et les procédures engagées?**
- **Ont-ils lancé un appel d'offres pour le projet ?**
- **Ont-ils présélectionné un ou plusieurs projets ?**
- **Ont-ils choisi un architecte ou un MOE ?**
- **Quel est l'état d'avancement de l'Avant-Projet Sommaire ?**

Nous souhaitons connaître de manière claire et chiffrée les véritables **motivations de ce projet** et une explication **pourquoi il est censé être si urgent**. Pourriez-vous nous confirmer **qu'il n'y aura pas de modification du PLU destinée à rendre possible le projet des SFM**, comme il a été annoncé publiquement lors de votre visite en janvier ? Et enfin, pourriez-vous nous communiquer les documents du Conseil d'Administration des FSM concernant ce projet ?

Les premières informations orales laissent entrevoir un impact potentiellement dévastateur sur l'environnement qui caractérise ce quartier, un cité-jardin exceptionnel et typique de Fontainebleau. Tous les habitants s'inquiètent des conséquences sur le plan hydrique, biologique et climatique, avec la destruction des espaces verts, la disparition des arbres et la perturbation des flux d'air par la présence de bâtiments de plus grande hauteur, créant ainsi un îlot de chaleur urbain. Aussi, **est-ce qu'une étude d'impact environnemental sera réalisée par une autorité compétente et indépendante ?**

Veuillez croire, Monsieur le Maire, à l'expression de notre sincère considération,

Au nom du Collectif de la Plaine de la Chambre,

Martine Barranger, Francis De Frescheville, Jan van der Lee